Ville du Grand-Saconnex

CM du 08.11.2010
Point 4.1

COMMISSION DES FINANCES

Rapport relatif au budget 2011

Dans ses séances des 18, 19, 21 octobre et 1er novembre 2010, la commission a étudié l'ensemble des documents concernant le budget 2011.

En ce qui concerne les subventions, la commission a conduit certaines discussions de principe. Elle a réfléchi à la question de savoir s'il faut donner des recommandations de bonne gouvernance aux sociétés communales, mais elle n'a finalement pas souhaité donner de lignes directrices à ce propos. La commission s'est également interrogée sur les indicateurs pouvant caractériser chaque société, mais a conclu au fait que l'intérêt général doit être évalué en priorité. Cet intérêt ne doit d'ailleurs pas être vu de façon strictement communale. La commission a enfin reconnu le problème de certaines subventions qui sont attribuées de façon forfaitaire, notamment pour la petite enfance. En l'absence de critères de décision objectifs, la commission a provisoirement décidé de conserver telles quelles ces subventions.

La commission a été informée du fait que la taxe professionnelle communale pourrait être remise en question à plus ou moins court terme. Comme cette taxe constitue une part non négligeable de l'assiette fiscale, la commission se propose de suivre de près l'évolution de ce dossier.

Une suggestion a enfin été émise de tenir compte du nombre de diplomates et de fonctionnaires internationaux dans une future révision de la péréquation intercommunale.

Pour le budget de fonctionnement, nous pouvons relever les éléments suivants :

- Les recettes sur les personnes physiques sont estimées à CHF 2'000.- par habitant. Avec une population estimée à 11'500, le budget se monte à CHF 23'000'000.-. Cela ne correspond pas exactement à l'estimation de l'administration fiscale cantonale, mais à une augmentation de CHF 2'000'000.- par rapport au budget 2010 ou à quelque CHF 300'000.- de moins que les comptes 2009.
- Les autres recettes sont plus ou moins calibrées sur les comptes connus.
- La dotation en personnel augmente de trois unités : un poste respectivement à l'administration générale, à la police municipale et à la voirie. Une adaptation de 1% au coût de la vie est par ailleurs prévue.
- Les amortissements des crédits d'investissement votés représentent CHF 7'652'415.-. Un amortissement complémentaire de CHF 194'900.- est de plus prévu pour l'école « Village ».
- Les intérêts de la dette sont de CHF 710'375.-, soit environ CHF 200'000.- de moins que pour le budget 2010. Cette baisse est essentiellement due à une optimisation des emprunts.
- Le coût unitaire des énergies reste constant. Des adaptations sont effectuées en fonction des consommations.
- Le budget inclut notamment CHF 20'000.- en vue de la réalisation d'un terrain de beach-volley à la campagne du Château.
- La commission et le Conseil administratif ont considéré l'ensemble des subventions aux sociétés communales de façon critique. Le club de Judo self-défense, la Mémoire et

l'association Espritsport ont été reçus afin d'obtenir des informations complémentaires sur leur budget et leurs activités respectifs.

- La subvention estimée à la Fondation pour la petite enfance s'élève à CHF 2'414'000.-.

A la fin de ses travaux, la commission a :

- Approuvé à l'unanimité le budget de fonctionnement 2011 présentant un montant de CHF 35'623'584.- aux charges et de CHF 35'878'250.- aux revenus, soit un boni de CHF 254'666.-.
- Fixé à l'unanimité à 44 le nombre de centimes additionnels pour 2011.
- Fixé par 7 voix pour et 2 voix contre à 100 le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens.
- Autorisé à l'unanimité le Conseil administratif à renouveler en 2011 les emprunts qui viendront à échéance ou à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
- Approuvé à l'unanimité les indemnités aux conseillers municipaux à CHF 110'000.-.
- Approuvé à l'unanimité les indemnités aux conseillers administratifs à CHF 270'000.-.
- Fixé par 6 voix pour et 3 voix contre le montant minimal de la taxe professionnelle à CHF 30.-.

La commission constate par ailleurs que pour 2011, les prévisions de dépenses pour les crédits d'investissement votés sont de CHF 1'880'000.-.

La commission remercie chaleureusement le Conseil administratif, le secrétaire général, le responsable des finances ainsi que le chef du service administratif pour l'ensemble des renseignements qui lui ont été apportés et pour leur disponibilité.

La commission a approuvé le présent rapport à l'unanimité et invite le Conseil municipal à adopter les délibérations correspondantes qui lui seront soumises.

Grand-Saconnex, le 1er novembre 2010

Pierre ECKERT
Rapporteur